



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

—
Le Ministre
—

—
Le Ministre
—

SECRETARE D'ÉTAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE,
AUPRES DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

—
Le Secrétaire d'Etat
—

PARIS, LE

16 NOV. 2015

Monsieur le Commissaire Général,

Depuis plusieurs décennies, la géographie de l'économie mondiale du savoir connaît de profonds bouleversements. L'internationalisation de l'enseignement supérieur est une des mutations les plus significatives auxquelles fait face notre système d'enseignement supérieur et de recherche : le nombre d'étudiants en mobilité internationale ne cesse de progresser et pourrait dépasser 7,5 millions en 2025 ; la concurrence des pays émergents est de plus en plus vive ; les profondes évolutions touchant les technologies de l'information et de la communication offre de nouvelles opportunités de consommation et de partage des connaissances par-delà les frontières.

Dans ce paysage en pleine mutation, la France a des atouts à faire valoir : elle est la troisième destination des étudiants en mobilité après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ses formations s'exportent à l'étranger, son système de recherche est largement internationalisé. Les étudiants français sont également parmi les plus mobiles.

Pour autant, notre système d'enseignement supérieur et de recherche doit s'adapter à de nouvelles tendances, portées notamment par la massification de l'enseignement supérieur dans les pays émergents. Si la demande d'accès au savoir est plus forte, elle prend des formes plus complexes. Cette diversification est, avec le défi de faire face à une concurrence accrue, un enjeu majeur auquel notre système doit s'adapter.

Les mobilités ne sont plus seulement celles des étudiants et du personnel d'enseignement et de recherche. Les formations et les établissements s'exportent eux aussi. Ce phénomène a reçu des appellations variées, notamment en France celle de « formations délocalisées » ou d'« internationalisation des formations et des établissements ». Il s'est significativement développé au cours des dix dernières années. Outre les partenariats universitaires internationaux, très nombreux et plutôt anciens, d'autres types de mobilités de nos formations, voire de nos établissements, se sont affirmés.

Monsieur Jean PISANI FERRY
Commissaire général de France Stratégie
Services Premier Ministre
113 rue de Grenelle
75007 Paris

La France est un acteur majeur de ce marché des formations « exportées » - selon un dernier recensement réalisé en 2006, leur nombre était évalué à environ 242, dans 26 pays, accueillant environ 40 000 étudiants. Elle reste cependant derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie en la matière. Elle ne dispose pas de surcroît d'une information complète permettant d'apprécier la réalité de la présence de formations françaises à l'étranger. Il s'agit pourtant d'enjeux stratégiques pour notre système d'enseignement et de recherche, et, plus largement, pour notre diplomatie d'influence.

Nos établissements peuvent trouver, dans le développement de formations à l'étranger, de nombreux avantages : renforcement du prestige, excellence scientifique, moyen d'internationaliser les cursus, ou encore opportunités en termes de ressources financières. Au-delà, cette mobilité sert également les politiques diplomatiques, dans une logique d'influence culturelle et économique, pour la formation des élites, d'exportation de la langue française ou de transferts de compétences.

Afin de mieux appréhender ce phénomène et d'en tirer des conclusions opérationnelles, nous souhaitons confier à France Stratégie une étude sur les perspectives d'internationalisation des formations et des établissements français à l'étranger.

En concertation avec les différents acteurs concernés, vous procéderez à un état des lieux des implantations françaises à l'étranger, selon la typologie d'établissements impliqués, des partenariats, et des modalités d'exportation et d'installation. Vous mettrez en évidence les facteurs et incitations au développement de nos formations à l'étranger, et la sociologie des étudiants étrangers et français qui y sont inscrits. Vous identifierez les principaux bénéfices économiques et sociaux retirés de ces choix d'internationalisation. Enfin, vous formulerez des pistes de réflexion pour une politique de soutien à l'internationalisation de nos établissements, en indiquant les zones et secteurs stratégiques, les modèles économiques à privilégier, les moyens d'assurer la qualité des formations.

Il serait utile qu'en plus des comparaisons avec les dispositifs allemands, britanniques et australiens, vous analysiez les mécanismes mis en place par les dispositifs américains, avec notamment la création des universités américaines à l'étranger (Le Caire, Erevan, Beyrouth, Sharjah...).

Nous souhaitons que vous puissiez engager votre réflexion dès le mois de novembre et rendre vos conclusions, sous la forme d'un rapport, pour mai 2016. Vous pourrez vous appuyer sur les administrations concernées de nos ministères et consulter les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Général, l'assurance de notre considération distinguée.



Laurent FABIUS



Najat VALLAUD-BELKACEM



Thierry MANDON